

**Département**  
**de**  
**VAUCLUSE**

**SYNDICAT des EAUX**  
**DURANCE-VENTOUX**

Siège : 29, Chemin du Pont – CHEVAL-BLANC

***EXTRAIT du REGISTRE du SYNDICAT***

***DECISION du PRESIDENT***

\*\*\*\*\*

**DECISION N° 18-2023 : ADMINISTRATION GENERALE**

**Mise à disposition d'une parcelle du domaine privé du Syndicat à l'entreprise BRIES TP - Convention - Autorisation de signer**

Le Président du SYNDICAT des EAUX DURANCE - VENTOUX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-2 ;

VU la délibération n° 26-2020 du Comité syndical en date du 19 avril 2018, donnant délégation à son Président, pour la durée du mandat, pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

VU la demande de l'entreprise BRIES TP qui, pour les besoins de son activité, et plus précisément pour l'exécution des travaux qui lui ont été confiés par le Syndicat dans le cadre du marché P244 Programme de renouvellement de branchements 2023-Les Beaumettes- Gordes-Goult- Secteur Fontcaudette, sollicite la mise à disposition de la parcelle cadastrée DI 99, lieudit « Les Beaumettes » à Gordes, pour y installer sa base de vie et sa zone de stockage de matériaux durant la durée dudit marché

**DECIDE**

**DE METTRE A DISPOSITION** de la Société BRIES TP, la parcelle sise lieudit « Les Beaumettes » à Gordes, cadastrée section DI, n°99 pour 00 ha, 26 a et 29 ca,

**DE CONSENTIR** cette mise à disposition à titre gracieux à compter de la date de signature de la convention et jusqu'au 30 juin 2024,

**DE CONCLURE** la convention de mise à disposition correspondante pour établir les droits et obligations des parties.

Cheval-Blanc, le 27 octobre.

Certifié conforme au registre du Syndicat.

Le Président,

Gérard DAUDET

